

Département des Bouches du Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

### DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2024\_82 - OBJET : Convention de formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur - BAFA**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil Municipal que L'association « Institut de Formation, d'Animation et de Conseil » (IFAC) va dispenser une formation générale au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) pour un agent du service Sport Associations Jeunesse.

**DECIDE** de passer une convention avec l'Association « Institut de Formation, d'Animation et de Conseil » - Association – IFAC PACA – 23 rue de la République – CS 50477 – 13217 MARSEILLE CEDEX 02, afin de faire bénéficier cet agent de cette formation qui sera dispensée du 19 au 26 octobre 2024 à Pélissanne. Le coût de la formation s'élève à 385€.

**DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 19 juillet 2024.

Le Maire,



Jérôme MARCILIAC